

MUNICIPALITÉ DE SAINT-G

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUN

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussigné
sudsite municipalité, qu'il y aura une session régulière du co
2020.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la dema
suiivante:

Nature et effets: Régulariser l'implantation projetée d'une résiden
alors que l'article 4.14 du règlement de zonage 2018-464 requiert
mètres.

Identification du site concerné: Propriété de Chrystian Roy si
Gédéon.

Désignation cadastrale: Lot 4 717 936.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativem

DONNÉ À SAINT-GÉDÉON ce 18 septembre 2020